

# VEILLE RÈGLEMENTAIRE

## **OBJECTIF**

Fournir les lignes directrices permettant d'établir les procédures visant à maintenir à jour le matériel pédagogique.

### DOMAINE D'APPLICATION

Les cours pour lesquels le Service de la formation continue de l'Institut maritime du Québec (IMQ) délivre un certificat de formation aux participantes et aux participants

## **FONDEMENT STATUTAIRE**

QMS-AUD-02 Approbation des cours de formation et du programme de formation à bord et règle I/8 de la convention STCW

## RESPONSABILITÉ

La direction adjointe du Service de la formation continue de l'IMQ, la gestion du CFMU et la personne enseignante désignée

## PROCÉDURE

La direction adjointe de la formation continue de l'IMQ participe au comité de veille de l'IMQ et informe les gestionnaires des différents services quant aux modifications à apporter.

La gestion du CFMU rend disponibles les informations pouvant avoir un impact sur le contenu du matériel pédagogique du centre.

Les enseignantes et enseignants responsables des départements apportent les modifications pédagogiques afin de les maintenir à jour.